



Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29/05/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Didier VALLÉE, Mylène LE BERRIGAUD, Christophe SOULA, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints.
William AUMAND, Sébastien BALUSSON, Sylvain BAUCHER, Jean-François BAUDRY, Monique BODIN, Clémence BRAND'HONNEUR, Laurent BUSNEL, Géraldine CHEREL, Sébastien ETIENNOUL, Karine GOUGET, Cédric HELLOUIN, Charliène JANVIER, Dominique LE BERT, Jean-Paul MOREL, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Hubert COUASNON (pouvoir à Christophe SOULA), Magali FONTAINE (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Angélique BOITTIN (pouvoir à Mme le Maire), Guylène DUCLOS (pouvoir à Monique BODIN), Maëlia HARDOUIN (pouvoir à William AUMAND), Gérard Nguyen (pouvoir à Didier VALLÉE), Martine SUPIOT (pouvoir à Fabienne ÉON).

Secrétaire de séance : Chistophe SOULA

Objet de la délibération n°2026_051 – Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Marylène LE BERRIGAUD et Dominique LE BERT, pour les deux plus âgées
- Clémence BRAND'HONNEUR et William AUMAND, pour les deux plus jeunes

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus simultanément sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026, le Conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

1 seule liste de candidats pour la liste « Agir ensemble à Lécousse » a été déposée.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le - 8 JUN 2026

ID : 035-213501505-20260605-2026_051-DE



Après déroulement du scrutin et dépouillement des bulletins de vote, Mme le Maire a fait lecture du résultat de l'élection :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b.	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d.	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e.	Nombre de suffrages exprimés	27

La liste « Agir ensemble à Lécousse » obtient 27 suffrages et sont élus les 15 délégués et 5 suppléants de cette liste.

Le procès-verbal, constatant l'élection, est signé par les membres du bureau et le secrétaire.

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 08/06/2026
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Christophe SOULA
Secrétaire de séance

